



MARCHÉ PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

Rénovation et extension de la Mairie

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE
passé en PROCEDURE ADAPTEE

en application du décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics.

Maître de l'ouvrage : Commune de SAINT GILDAS DE RHUYS

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension de la Mairie de Saint-Gildas de Rhuys

Date :

Montant HT : €

Montant TTC : €

Personne habilitée à donner les renseignements prévus au décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics: Monsieur le Maire

Ordonnateur : Monsieur le Maire

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier

Article premier : Contractants

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M.
.....

- agissant pour mon propre compte¹ ;
- agissant pour le compte de la société² :

.....
SIRET
APE
R.C.S.....

Et immatriculé à l'ordre des architectes sous le numéro :.....

- Agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³
- Agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
- Agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

Pour l'ensemble des prestataires groupés qui ont signé la lettre de candidature du/...../.....

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P), et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir fourni les pièces prévues au décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics.

Je m' **ENGAGE** ou j' **ENGAGE** le **groupement dont je suis mandataire**⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les travaux qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

⁴ Rayer la mention inutile

Article 2 : Offre de prix

2.1 - Conditions générales de l'offre de prix

a) Est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Mo fixé au C.C.A.P. soit la date à laquelle le candidat a fixé son prix dans son offre initiale ou dans son offre définitive si négociation.

b) Résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération,

c) Comprend les éléments de mission de maîtrise d'oeuvre définis au C.C.A.P.

2.2 - Calcul de la rémunération

2.2.1 : Rémunération de la mission de base hors études d'exécution :

Le montant provisoire de la rémunération est calculé sur la base suivante :

Taux de rémunération : t	=	%
Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage C_0	=	1 000 000 € HT
Forfait provisoire de rémunération $F_p = C_0 \times t$	=	€ HT
TVA 20%.....	=	€
Total TTC.....	=	€ TTC

Arrêté en lettres :

La part attribuée à chaque co-traitant est fixée à l'annexe1 au présent acte d'engagement.

2.2.2 : Rémunération des missions complémentaires forfaitisées

Missions	Montants en Euros
DIAG	
EXE – devis estimatif quantitatif détaillé	
Total HT	
TVA	
Total TTC	
Arrêté en lettres à.....	

2.3 Modalités de la rémunération

Le forfait définitif est arrêté dès que le coût prévisionnel C est établi dans les conditions prévues à l'article 9 du CCAP.

La part attribuée à chaque cotraitant est fixée dans l'annexe 1 au présent acte d'engagement.

2.4 : Taux de tolérance :

Le coût prévisionnel des travaux est assorti d'un taux de tolérance fixé à 5%
 Le coût de réalisation des travaux est assorti d'un taux de tolérance fixé à 5%

2.5 : Sous traitance

Les annexes n°2 au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de:

MONTANT DES PRESTATIONS	Mission de base
Montant H.T (en chiffres).....	
T.V.A. au taux de 20 %, soit.....	
TOTAL T.T.C.	

Total en lettres (T.T.C.).....

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de réalisation des prestations leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Nature de la Prestation	Montant de la prestation (TVA incluse)

Le montant maximal de la créance que nous pourrions présenter en nantissement est ainsi de (en lettres)
 euros T.T.C.....

Article 3 : Délais d'exécution

Le "délai" est un des critères de sélection des offres selon les modalités indiquées dans le règlement de consultation.

Le délai, élément contractuel, conduira à appliquer des pénalités en cas de dépassement selon les modalités décrites à l'article 7 du CCAP.

Le délai d'exécution, a pour point de départ, la date fixée par l'ordre de service notifiant le début d'exécution de la prestation, étant précisé que ce délai pourra être fractionné à l'initiative du maître d'ouvrage.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de semaines (**à préciser par le candidat**) :

Les délais d'exécution de chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Etudes de diagnostic (DIAG)		semaines
Etudes d'esquisse (ESQ)		semaines
Etudes d'avant-projet sommaire (A.P.S.)		semaines
Etudes d'avant-projet définitif (A.P.D.)		semaines
Etudes de projet (PRO)		semaines
Dossier de consultation des entreprises (D.C.E.)		semaines
Études d'exécution et devis descriptif quantitatif estimatif détaillé		semaines
Dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.)		semaines

Les délais sont à compléter par le candidat.

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé au C.C.A.P.

Article 4 : Paiement

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-après selon les répartitions jointes en annexe 1 :

Compte ouvert au nom de

Sous le numéro :

Clé RIB :

Banque :

Code Banque :

Code Guichet :

IBAN :

Compte ouvert au nom de

Sous le numéro :
Clé RIB :
Banque :
Code Banque :
Code Guichet :
IBAN :

Compte ouvert au nom de
Sous le numéro :
Clé RIB :
Banque :
Code Banque :
Code Guichet :
IBAN :

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants de celles-ci au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Article 5 : Assurance

1er cotraitant :

Compagnie
d'assurance

N° de police

2^{ème} cotraitant :

Compagnie
d'assurance

N° de police

3^{ème} cotraitant :

Compagnie
d'assurance

N° de police

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au maître d'œuvre dans un délai de **120 jours**, à compter de la date limite de remise des offres.

Nous affirmons, sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à :

nos torts exclusifs, ne pas tomber

ses torts exclusifs, que la société/le groupement d'intérêt économique, pour lequel j'interviens, ne tombe pas

leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas sous le coup des interdictions énumérées au décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitant énumérées plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

Article 6 : Nomenclature

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (cvp) sont :

71200000-0 : service d'architecture.

A....., Le.....
En un seul original.
Mention(s) manuscrites(s) « Lu et approuvé »

Est acceptée la présente offre pour valoir d'acte d'engagement
A SAINT GILDAS DE RHUYS, le.....

Cachet et signature du maitre d'œuvre

Le pouvoir adjudicateur,

Le Maire,
Monsieur Alain LAYEC

Date d'effet du marché

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché ;

Signé le..... par l'entrepreneur destinataire.

Le.....

(date d'apposition de la signature ci-après)

ANNEXE N° 1 MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES

MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE :

Enveloppe financière..... = 1 000 000 € HT
 Taux de rémunération mission de base..... = %
 Forfait rémunération mission de base..... = € HT
 Mission OPC..... = € HT

Les pourcentages et montant de chaque éléments de mission sont les suivants :

			Répartition par cotraitant €						
Éléments de mission de base	% par élément	Total HT par élément	X mandataire	X Cotraitant	X Cotraitant	X Cotraitant	X Cotraitant	X Sous-traitant	
Mission de base									
ESQ.....	%								
APS.....	%								
APD.....	%								
PRO.....	%								
ACT.....	%								
Total phase études :%									
VISA.....	%								
DET.....	%								
AOR.....	%								
Total phase travaux :%									
TOTAL MISSION DE BASE									
Missions complémentaires									
DIAG.....	Forfait								
EXE.....	Forfait								
TOTAL MISSION COMPLEMENTAIRE									
TOTAL GÉNÉRAL HT									
TVA 20%									
TOTAL TTC									

Signature et cachet du maître d'oeuvre

A....., le.....
Les contractants,

ANNEXE N° 2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance⁵

MARCHÉ

- N°
- Objet :
- Montant : HT
- Titulaire(s) :

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- Nature :
- Montant T.V.A. comprise :

SOUS-TRAITANT

- Nom, raison ou dénomination sociale :
- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :
- Code APE.....
- Numéro d'identité d'établissement (SIRET - 14 chiffres) :
- Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers :
- Adresse :
- Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :
Ouvert au nom de.....
- Code banque : Code guichet : N°de compte..... Clé RIB:

BENEFICE DE L'AVANCE (lorsque le montant des prestations sous-traitées est au moins égale à 50 000€ HT

- Le sous-traitant refuse de percevoir l'avance
- Le sous-traitant accepte de percevoir l'avance

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Modalité de calcul et de versement des avances et acomptes :
- Date (ou mois) d'établissement des prix :
- Modalités de variation des prix :
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :
.....

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus au décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics : **Monsieur le Maire**
- Comptable assignataire des paiements : **Monsieur le Trésorier**

Le Titulaire du marché,

Le Sous-Traitant,

Monsieur le Maire,